

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires,
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant Monsieur Stéphane VILLAR, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, président du jury du concours externe de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires ouvert au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 29 janvier 2024 nommant le jury du concours externe de recrutement de psychologues de l'éducation nationale spécialité éducation, développement et apprentissages, à la session 2024,
- Vu les propositions du président de jury,

**ARRETE**

Article 1 : est nommé pour les épreuves orales d'admission du concours susvisé :

### **Examineur spécialisé**

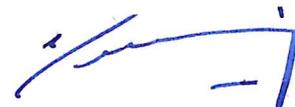
M. Patrick CARBONNIER  
Personnel de direction

Académie de NANTES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 22 avril 2024

**Pour la ministre chargée de l'éducation  
et par délégation  
Le chef de bureau DGRH-D4**



Emmanuel GORIAU